

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19313 - 75ÈME ANNÉE

## Face à la nouvelle menace sur la filière canne

### Julie Pontalba : « Proposition pour que ERCANE reste un patrimoine réunionnais »

Le gouvernement n'a toujours pas inscrit dans le budget de l'année prochaine une subvention de 28 millions d'euros destinée à compenser la fin du quota sucrier et du prix garanti. C'est une grave menace pour la filière canne. Dans un communiqué diffusé hier, Julie Pontalba rappelle que la survie de la filière canne faisait partie des urgences inscrites dans son programme de candidate aux élections européennes, et appellent les collectivités à agir pour que le centre de recherche ERCANE soit la propriété des Réunionnais en faisant une offre d'achat à Tereos.

Un mois après les Européennes et à la veille de l'ouverture de la campagne sucrière, la filière canne est menacée de disparaître. En tant que candidate du PCR à ce scrutin, j'avais élevé cette question au rang des urgences lors de la présentation de mon programme le 15 mai. Je demandais que l'Europe accepte que l'Etat français pérennise l'aide compensatoire de 28 millions au-delà de la durée de l'actuelle Convention canne 2017-2021. Je réclamaï la transparence dans l'utilisation des fonds publics et l'intégration des planteurs réunionnais dans l'actionnariat de la coopérative Tereos.

A peine le Parlement Européen installé, nous apprenons que Tereos, qui perçoit les aides publiques, affiche une perte de 242 millions d'euros à son bilan 2018-2019 et un gonflement de sa dette à 2,5 milliards. Confronté une situation identique, son concurrent Süd-

Zucker avait déjà décidé de diminuer sa capacité de production par la fermeture de 2 usines emblématiques en France. Qu'en sera-t-il des 2 usines que possède Tereos à La Réunion ? Le PCR n'oublie pas la déclaration du Commissaire européen à l'Agriculture, Dacian Ciolos, en visite à La Réunion, en 2013 : "l'avenir de la canne dépend de la stratégie de l'industriel".

Deux autres évènements viennent bousculer l'actualité et la sérénité.

1) lors de son premier point presse, le nouveau préfet de La Réunion, répond à la question d'un journaliste que l'aide compensatoire fait l'objet d'arbitrage gouvernemental. Aussitôt, le 18 juin, j'ai publié un communiqué car, de ce fait, le gouvernement remet en cause la Convention Canne en vigueur jusqu'à 2021.

2) Huguette Bello remarque que les 28 millions ne figurent pas au budget de cette année et elle proteste. La ministre Girardin lui répond que la participation de l'Etat est en débat.

C'est la panique chez les planteurs ; le monde économique dit son inquiétude ; le monde politique s'éveille. L'indignation est nécessaire mais elle n'est pas suffisante pour que l'Etat respecte ses engagements malgré l'imminence de la catastrophe.

A La Réunion, La filière canne est l'un des premiers employeurs, (quand le chômage est déjà de

l'ordre de 30 %), elle façonne le paysage, elle fait partie de l'histoire. Cependant elle est constamment remise en cause. Et ceux qui en dépendent vivent dans la précarité.

La crise est bien réelle et exige la solidarité de tous pour sauver le principal outil de valorisation de la filière : le laboratoire ERCANE. C'est un patrimoine Réunionnais qui produit de la connaissance depuis des siècles. Ce centre de recherche ainsi que les qualités de ses travaux sont connues mondialement. Il semble que la majorité des variétés de cannes utilisées dans le monde relève de ce centre. Cet outil est essentiel pour organiser la transition de la filière. Cet outil se trouve aujourd'hui dans les mains de Tereos. Qui sait ce que cette multinationale du sucre décidera d'en faire ?

Aussi, anticipons la décision de l'industriel Tereos pour sauver une richesse, un patrimoine intellectuel et expérimental réunionnais :

Le Conseil Départemental qui possède la compétence agricole pourrait s'associer au Conseil Régional (et d'autres opérateurs) pour faire une offre d'achat à Tereos.

Ce patrimoine doit rester à La Réunion, propriété des Réunionnais.

**Julie Pontalba,  
candidate du PCR  
aux dernières  
élections européennes**

## Lâché par la Région, il préfère liquider son entreprise

### Route en mer : même Jean-Bernard Caroupaye n'y croit plus

**Mercredi dernier, Jean-Bernard Caroupaye a demandé la liquidation de son entreprise de transport. Ce chef d'entreprise était pourtant un des plus fervents soutiens au chantier de la route en mer dite « nouvelle route du littoral ». Il était en effet à la tête de la plate-forme des transporteurs en charge de l'approvisionnement en matériaux du chantier. Mais les difficultés de poursuite d'un projet lancé sans avoir les matériaux pour le terminer se sont accumulées, et la partie du chantier qui devait rapporter le plus de profits aux transporteurs est au point mort. Cette décision de liquidation montre que même Jean-Bernard Caroupaye ne croit plus à ce chantier.**

Mercredi dernier, Jean-Bernard Caroupaye a demandé au tribunal de commerce la liquidation de son entreprise de transport employant 17 travailleurs. Cette décision est motivée par une dette sociale de 600.000 euros auprès de la CGSS, ainsi que par une baisse de 70 % de l'activité de la société. L'avocat de Jean-Bernard Caroupaye explique que cette demande de liquidation est due au fait que le transporteur « n'a plus les moyens d'assurer son activité ».

Cette demande de liquidation est un coup de tonnerre, car elle concerne un dirigeant de société fortement impliqué jusqu'alors dans le chantier de la route en mer. En effet, lors de la campagne des élections régionales, Jean-Bernard Caroupaye affichait publiquement son soutien à la liste conduite par Didier Robert, car son programme comportait la poursuite du chantier de la route en mer selon le plan initialement prévu. Au soir du second tour des régionales, le chef d'entreprise

était aux côtés de Didier Robert au moment de l'annonce des résultats reconduisant le président de Région dans ses fonctions.

#### Un fervent partisan du projet

Jean-Bernard Caroupaye avait en effet un rôle clé dans ce chantier. Il s'occupait de la plate-forme des transporteurs et était donc un interlocuteur essentiel dans les relations entre le maître d'ouvrage, la Région, et les entreprises qui ont comme mission d'apporter des matériaux au chantier de la route en mer.

Or, c'est bien la question stratégique des matériaux qui pose problème, car le chantier de la route en mer a été lancé sans que ses promoteurs se soient préalablement assurés que la disponibilité en matériaux existe à La Réunion. Cette carence a d'ailleurs donné lieu à l'importation à La Réunion de roches en provenance de Madagascar.

Or, des entreprises de transport ont beaucoup misé sur le chantier de la route en mer en acquérant des camions neufs pour répondre à la demande. Le projet leur avait en effet réservé une part importante du gâteau, avec la promesse de la réalisation d'une route-digue entre la Grande-Chaloupe et La Possession. Mais cette promesse est battue en brèche par plusieurs décisions de justice.

La première concerne la suspension de l'ouverture de la méga-carrière de Bois-Blanc. Ce sont des dizaines d'hectares qui devaient être creusés sur plusieurs dizaines de mètres de profondeur afin de dégager plusieurs millions de mètres cube de rochers qui au-

raient alors été transportés par camion sur plusieurs dizaines de kilomètres jusqu'au chantier. La seconde décision de justice est l'annulation du Schéma départemental des carrières de 2014 qui prévoyait l'ouverture de plusieurs carrières afin de pallier au manque de matériaux existant pour alimenter le chantier de la route en mer, et donc donner du travail aux entreprises de transport.

#### Promesses pas tenues

Suite à ces coups d'arrêt au chantier, les transporteurs ont manifesté leur inquiétude en se rendant à la Région, et exprimant publiquement leurs difficultés. Tout porte à croire que si ces transporteurs avaient eu des assurances solides quant à la poursuite du chantier, Jean-Bernard Caroupaye n'aurait sans doute pas liquidé sa société. En effet, les bénéfices dégagés par le transport d'une partie de ces millions de tonnes de matériaux auraient dû permettre à cette entreprise de faire face à la créance de la Sécurité sociale, et de maintenir au moins son activité à son niveau normal. La Région n'a donc pas convaincu et l'ancien président de la FNTR-Réunion s'est senti lâché, ce qui l'a amené à renoncer à poursuivre son activité.

Manifestement, Jean-Bernard Caroupaye ne croit plus en la route en mer. Voilà de quoi faire réfléchir les derniers partisans de ce chantier.

**M.M.**

## Edito

# Saint-Denis : division au sein de la majorité municipale en vue des élections ?

« Hors de question d'avoir des accords avec LREM », cette déclaration de Philippe Naillet, premier secrétaire de la fédération PS de La Réunion lors d'une conférence de presse lundi dernier interpelle. Cela signifie qu'à La Réunion lors des municipales l'année prochaine, il ne pourra y avoir de liste commune PS-LREM.

Lors de cette rencontre avec les journalistes, le dirigeant de la fédération socialiste a également fait un bilan négatif des deux premières années de mandat d'Emmanuel Macron et donc de la majorité LREM.

Une telle prise de position contraste avec celle du maire de Saint-Denis, Gilbert Annette, dont Philippe Naillet est un adjoint. Lors de ses vœux en début d'année, le premier magistrat de Saint-Denis avait dit tout le bien qu'il pense de la politique du gouvernement, apparaissant ainsi en substance comme un « macroniste » heureux.

Cette orientation est la suite du choix de soutenir la candidature d'Emmanuel Macron plutôt que celle du candidat du Parti socialiste à la présidentielle, puis de participer à une campagne des législatives où deux adjointes au maire de Saint-Denis étaient candidates, se présentant comme de la majorité présidentielle.

Il est également à noter que la prise de position de la fédération PS a eu lieu la veille de la diffusion dans la presse d'extraits du rapport de la Chambre régionale des comptes qui épingle sévèrement la gestion de Gilbert Annette, en particulier les conditions des recrutements dans la collectivité. Ce rapport est à l'ordre du jour du Conseil municipal de Saint-Denis où siègent donc dans la majorité Gilbert Annette et Philippe Naillet. Ceci amène donc à s'interroger.

Soit Gilbert Annette était au courant de la prise de position d'un membre important de sa majorité à Saint-Denis, et donc il savait que son orientation politique allait remettre en cause son orientation pro-gouvernementale, chose qui paraît difficilement cautionnable de sa part. Ou alors le contenu de la conférence de presse était l'expression d'un courant suffisamment puissant au sein de la Mairie de Saint-Denis où se concentre l'essentiel du potentiel de ce qui reste du PS à La Réunion, puissant au point qu'il ait pu influencer sur Philippe Naillet pour l'amener à marquer ses distances avec le maire de Saint-Denis. En tout état de cause, le Conseil municipal de ce matin promet quelques échanges intéressants.

**J.B.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71<sup>e</sup> année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

# Oté

## Zistoir Tizan épi zoizo la vyèrz (promyé morso)

... pou done anou in doz l'imanité an plis-sa i fé arpa d' tor pèrsone.

Si ni mète in pé par koté la politik, mi èmré rakont azot in pti zistoir : zistoir in pti zoizo. Koman li apèl ? Li apèl zoizo la vyèrz. Tazantan i apèl ali Chakwat si i baz dsi son fason shanté. Donkolor, figir azot moin té apré rogard fèye apré fèy in liv bann zotèr l'apèl ali « le guide naturalist » : mi di rogard plito ké lir, pars néna zoli-zoli foto dedan é lo bann ti modékri na poin réèlman pou fatigué.

Donk mi tonm dsi in zoli zoizo-an fète dsi dè zoli zoizo inn sé lo mal épi l'ot sé la fémèl, pars lo mal épi fémèl lé pa parèye san pour san, mé zot i viv kaziman a dè - an koupl si zot i vé. Lo bann zoizo i di zoizo la sa lé « andémik » épi protézé mé li lé pa dann danzé pou disparète. Pou kosa ? Pars parétil néna par-la sinkant mil isi La Rényoni. I paré sa sé in bonpé dann in pti péi konm la n'ote. Pou kosa li si nonbré ké sa ? Pars d'après lo bann moun la fé lo liv li néna in gran tériroir pou li viv dosi épi...pars li lé protézé par la lézann « Ti zan ».

Kriké ! Kraké ! Kraké Mésyé ! Kraké madam !

Ala in n'afèr lé intérésan pou moin pars Tizan mi koné ali : mi koné Ti-Zan langouti rouz, mi koné galman « la fèss an or » épi inn-dé zistoir bann zansien la rakont amoin. Mé la lézann Ti-zan épi zoizo la vyèrz, sète-la mi koné pa. Kan ou i koné pa, ou i domann demoun épi ou i rod-rod in pé dsi l'internet. Ala mi komans par lans in apèl o sokour demoun mi koné i yèm La Rényon, i yèm lo patrimoine, épi zot lé kaziman mon bann mètr-a - pansé. Malorozman sé la nuite é mi mazine zot l'après dormi. Donk mi rode ankor dsi l'internet e mi tonm dsi in kozman la SEOR-

in l'asosyasion i okip bann zoizo. L'èrla mi aprann in kékshoz bien intérésan.

Ala kosa mi aprann :

I paré Tizan la parti dann la foré pou poz la kol pou trap zoizo. Domaz ! Mé sa lété dann tan l'avé in gran kantité zoizo isi La Rényon. In néstan li la fine trap in bon kantité zoizo, mète sa dann son tant kouvèrt é kan li sèye trap zoizo la vyèrz la pa lo mèm problèm pars li gingn pa, é anplis afors lo zoizo i tourn ali li fini par pèrd shomin. Li rode, li rode é li trouv pa in moiyn pou sort dann foré-la. Li kriy la vyèrz o sékour. Li di : « Ma tré bone vyèrz, ède amoin sort dan la foré siouplé ! Solèye après lav son pyé é mi oi pa koman mi sava sort la ! ». La vyèrz i di ali : « Lé bon Tizan, m'a ède aou sort dan l'anbara la, mé a inn kondisyon : ou i rolash tout zoizo-la dann la foré. »

Tizan i di oui ! Kosa ou i sava di dann in ka konmsa ?

Donk li larg lo bann zoizo é la vyèrz i done lé z'ord son prop zoizo, zoizo la vyèrz pou tir lo marmaye dann l'anbara. In néstan zoizo la vyèrz i tir Tizan dann traka, i amenn ali dann in shomin li koné bien. Ala parétil la lézann Tizan épi zoizo la vyèrz. Alala pou kosa bann moun la fé liv moin la mark an-o la, i di ti zoizo la lé protézé par la lézann tizan.

Si zistoir lé vré, lé vré ! si zistoir lé mantèr la pa moin lotèr ! si sé in zoli listoir, tanmyé ! Si li la sèrv in n'afèr tanmyé an touléka. Koton mayi i koul, rosh i flote ! L'avé inn foi pou inn bone foi mésyé lo foi lamanz son foi avèk in grinnèsèl.

Zistoir la pankor fini.

*Justin*